

**22/03/2023 – Grève du jeudi
23 mars au groupe scolaire
Julie-Victoire DAUBIÉ**

HASNON



Une partie importante
du personnel sera en
grève ce jeudi 23 mars.

**Par conséquent
les services de cantine
et de garderie ne
pourront être assurés.**

L'étude pourra être maintenue
mais il n'y aura pas de garderie après.

Possibilité pour les enfants de ramener
un pic-nic froid pour le déjeuner
dans le réfectoire scolaire.

**22/03/2023 – Grève du jeudi
23 mars à l'école de Cataine**

HASNON



Une partie importante
du personnel sera en
grève ce jeudi 23 mars.

**Par conséquent
les services de cantine
et de garderie ne
pourront être assurés.**

Possibilité pour les enfants de
ramener un pic-nic froid pour le
déjeuner dans l'école.

10/03/2023 – Campagne d'été des Restos du Coeur

Les dates de distribution pour la campagne d'été des Restos du Coeur, à l'espace solidarité, sont les jeudis suivant de 10h à 12h :

- 13 avril
- 27 avril
- 11 mai
- 25 mai
- 8 juin
- 22 juin
- 6 juillet
- 20 juillet
- 31 août
- 14 septembre
- 28 septembre
- 12 octobre
- 26 octobre

Les nouvelles inscriptions sont toujours possible à ces dates.



**03/03/2023 – Grève du mardi 7
mars au groupe scolaire
Julie-Victoire DAUBIÉ**

HASNON



Une partie importante
du personnel sera en
grève ce mardi 7 mars.

**Par conséquent
les services de cantine
et de garderie ne
pourront être assurés.**

L'étude pourra être maintenue
mais il n'y aura pas de garderie après.

Possibilité pour les enfants de ramener
un pic-nic froid pour le déjeuner
dans le réfectoire scolaire.

**03/03/2023 – Grève du mardi 7
mars à l'école de Cataine**

HASNON



Une partie importante
du personnel sera en
grève ce mardi 7 mars.

**Par conséquent
les services de cantine
et de garderie ne
pourront être assurés.**

L'école de Cataine sera fermée

cependant les enfants pourront être
accueillis au groupe scolaire

Julie-Victoire DAUBIÉ de 8h30 à 16h15

en vous présentant au local de la garderie.

Possibilité pour les enfants de ramener
un pic-nic froid pour le déjeuner
dans le réfectoire scolaire.

27/02/2023 – Festival SERIES MANIA à Arenberg Creative Mine

A l'occasion du **Festival Séries Mania** (Festival international Lille / Hauts-de-France qui se déroule du 17 au 24 mars 2023), l'équipe d'Arenberg Creative Mine est heureuse de vous accueillir le **dimanche 19 mars 2023 pour la projection de 4 épisodes inédits** :

A 14h30 (Saison 2 – épisodes 1 et 2) : **Léo Mattéï, Brigade des mineurs**. Suivie d'une rencontre avec l'équipe. Nombre de places limité à 300 – Entrée gratuite.

A 18h (Saison 3 – épisodes 1 et 2) : **HPI, Haut Potentiel Intellectuel**. Suivie d'une rencontre avec l'équipe. Nombre de places limité à 300 – Entrée gratuite.

Inscrivez-vous dès à présent sur : [Projection à Wallers-Arenberg \(weezevent.com\)](https://www.weezevent.com/projection-a-wallers-arenberg) (Inscription obligatoire sur ce lien)
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 03.27.09.91.56

**SERIES
MANIA**

FESTIVAL
INTERNATIONAL
LILLE
HAUTS-DE-FRANCE

ÉDITION 2023

LÉO MATTÉI
BRIGADE DES MINEURS

SAISON 2 - Épisode 1 & 2

SAISON INÉDITE

Salle du Léaud -

14h30 : Projection

16h30 : Rencontre avec l'équipe

VIVEZ VOS ÉMOTIONS

DIMANCHE 19 MARS
SITE MINIER WALLERS-ARENBERG

SAISON 3 - Épisode 1 & 2

SAISON INÉDITE

Salle du Léaud -

18h : Projection

20h : Rencontre avec l'équipe

HPI
HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL

ARENBERG
LA PORTE DU HAINAUT



SERIES MANIA à ARENBERG CREATIVE MINE
Av. Michel Rondet 59135 WALLERS-ARENBERG
GRATUIT - Réservation Indispensable
sur <https://seriesmania.com/billetterie> ou 03 27 09 91 56



SCAN ICI

27/02/2023 – Informations
CPAM



L'examen de prévention en santé

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général. **Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie**, l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin.

Une offre adaptée

Réalisé par un centre d'examens de santé (CES), l'EPS est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

Pour qui ?

Tous les assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans, et en priorité **ceux éloignés du système de santé et en situation de précarité**, c'est à dire ceux qui ne sont pas suivis régulièrement par un médecin traitant et qui n'ont pas accès à des offres de prévention tels que les dépistages des cancers par exemple.

L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.

En quoi consiste l'examen ?

- un agent d'accueil vous donne des informations sur vos droits en santé et vous accompagne dans vos démarches ;
- des professionnels de santé abordent avec vous vos préoccupations ;
- des examens sont réalisés selon votre situation.

Dans tous les cas, l'EPS est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté !

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au centre d'examen de santé le plus proche de chez vous. Retrouvez-les sur ameli.fr
- par mail à l'adresse : contact@anps-prevention-sante.fr
- via le site <https://anps-prevention-sante.fr/inscription-en-ligne/>

COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT SUR AMELI ?

Bébé vient de naître ? Pour gagner du temps, déclarez sa naissance en ligne auprès de l'Assurance Maladie, en quelques clics. Rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#) sur [ameli.fr](#) ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](#)

15/02/2023 – Aide à l'acquisition de vélos et trottinettes pour les habitants de la CAPH

Conditions d'octroi

- ✓ Le demande d'aide à l'acquisition doit être déposée par une personne majeure domiciliée sur l'une des 46 communes de la Communauté de la Porte du Hainaut
- ✓ Cette aide est proposée aux personnes de plus de 16 ans domiciliées sur l'une des 46 communes de la Communauté de la Porte du Hainaut
- ✓ Elle n'est pas soumise à condition de ressources
- ✓ Elle est cumulable avec l'aide de l'Etat
- ✓ Elle est cumulable avec l'aide de la commune (située sur le territoire de la CAPH) qui aurait éventuellement mise en place une aide financière à l'acquisition
- ✓ Elle est limitée à une par foyer. **Elle ne peut être octroyée si le même foyer en a déjà bénéficié en 2022**
- ✓ **Pour un achat effectué entre le 1er mars et le 31 décembre dans la limite de l'enveloppe financière dédiée**
- ✓ **L'achat doit être réalisé chez un professionnel de l'Arrondissement de Valenciennes (sur présentation de facture acquittée et d'un certificat obligatoire d'homologation)**
- ✓ Le bénéficiaire pourra bénéficier d'un bonus de 20 euros s'il fait l'achat simultanément d'équipement de sécurité (casque, éclairage complémentaire, cadenas Antivol en U de

type 3 à minima, gilet réfléchissant) d'un montant supérieur à 20 euros. Ces achats devront apparaître sur la même facture que le vélo ou la trottinette et au même nom de l'acheteur.

✓ Cette demande d'aide devra être accompagnée d'un engagement écrit stipulant que le demandeur s'engage à ne pas revendre le vélo ou la trottinette.

La mobilisation de l'aide est possible pour l'acquisition d'un véhicule adulte parmi ceux listés ci-après :

✓ Vélo classique adulte (pliant ou non ; Vélo de course et VTT exclu) : neuf ou d'occasion – Vélo à assistance électrique adulte (pliant ou non ; vélo de course et VTT exclu) : neuf ou occasion équipée de batterie sans plomb – Vélo 2 ou 3 roues à assistance électrique type vélo cargo pour transport enfant/achats de proximité : neuf ou d'occasion -Trottinette électrique adulte (hors draisienne) : neuve uniquement équipée de batterie sans plomb.

✓ Tout autre véhicule, y compris les véhicules de déplacement pour personne en situation de difficulté de mobilité ne rentrent pas dans le dispositif de La Porte du Hainaut. A noter que l'Etat prévoit une aide spécifique à l'acquisition de véhicule adapté à l'attention des personnes en situation de handicap, hors champ des politiques de mobilité.

Concernant les vélos à assistance électrique, ils doivent avoir les caractéristiques suivantes :

✓ Ne pas utiliser de batterie au plomb

✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue

maximale de 0.25 kw dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) – Ce cycle devra bénéficier d'un certificat d'homologation ainsi que d'un numéro

d'identification (marquage type BICICODE obligatoire depuis le 1^o janvier 2021)

✓ Les trottinettes électriques ne devront pas dépasser une vitesse de 25 km/h et bénéficier obligatoirement d'un certificat d'homologation

Conformément à la loi LOM et afin de lutter contre les vols, le recel et la revente illicite des bicyclettes, les vélos neufs et d'occasion devront obligatoirement être marqués.

Modalités d'octroi et d'attribution

✓ Le dossier devra être déposé complet et conforme dans les 3 mois suivants l'acquisition du véhicule pour **un achat effectué à partir du 1er mars 2023 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2023 dernier délai et dans la limite des crédits alloués pour cette opération**

✓ La demande ne pourra être traitée qu'une fois le dossier vérifié complet. Tout dossier incomplet ne pourra être traité

✓ Le dossier devra être déposé de manière dématérialisée sur le site internet de La Porte du Hainaut et via un lien dédié (en cours de construction)

✓ Les demandes d'aide seront traitées dans l'ordre où elles auront été réceptionnées

✓ L'aide ne sera être versée que pour un seul véhicule par foyer fiscal. Elle est non renouvelable, non rétroactive. Un même foyer fiscal ne peut bénéficier plusieurs fois de ce dispositif d'aide.

Composition du dossier de demande d'aide

Il comprendra :

- ✓ Le formulaire de demande d'aide dûment complété
- ✓ L'attestation sur l'honneur signée
- ✓ Ainsi que les documents suivants :

- Copie de la pièce d'identité du demandeur en cours de validité (l'identité du demandeur devant être la même que celle indiquée sur la facture d'achat),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'un fournisseur d'énergie, de téléphone...),
- Le certificat d'homologation
- Une facture présentant les caractéristiques du véhicule avec mention acquittée au nom du demandeur.

Il est rappelé que le détournement de l'aide notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal. Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du code pénal.

07/02/2023 – Spectacle à la bibliothèque

PROGRAMME CULTUREL DES MÉDIATHÈQUES

DE LA PORTE DU HAINAUT

JANVIER - AVRIL 2023

AU LOUUUUP !

Samedi 11 Mars - 10h30

Interprété par Chats Pitres et Rats Conteurs

Spectacle

3-6 ans

Durée : 30 min

HASNON

Bibliothèque municipale

Gratuit sur inscription

03 27 21 67 17



**28/01/2023 – Informations
CPAM**



Prévenir c'est agir, dépistez-vous !

Le 04 février est la journée mondiale contre le cancer.

Pourquoi se faire dépister ?

Pour diagnostiquer un cancer à un stade précoce, même s'il ne produit pas encore de symptômes. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie et à certains traitements.

Dans certains cas, le dépistage permet de détecter une lésion dite « précancéreuse » et d'agir préventivement pour éviter son évolution vers un cancer.

Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !
Simple et gratuit il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisés :

- le dépistage du **cancer du col de l'utérus**
 - tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans
 - tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans
- le dépistage du **cancer du sein**
 - tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans
- le dépistage du **cancer colorectal**
 - tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans

Pour en savoir plus : www.ameli/dépistage

Je m'informe et j'y pense toute l'année !

METTEZ VOS INFORMATIONS À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez déménagé ? Changé de nom, de numéro de téléphone ou de banque ?
Vous souhaitez régler rapidement vos démarches administratives ?



Gagnez du temps avec **votre compte ameli** : dans la rubrique **Mes informations**, mettez à jour vos coordonnées en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr !
Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger
l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code
pour accéder à ameli.fr